

## Communiqué du Conseil Municipal 3 février 2015

Conseil réuni avec 4 absents excusés : F. CRUZET, M. GUIEU, S. MORISCO N. TURREL.  
N. TURREL donne pouvoir à N.ALBIZZI.  
F. CRUZET donne pouvoir à JP. MARCEL.

Début de séance à 20h13.

Secrétaire de séance : N.ALBIZZI

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2014.

### Environnement

ENS Larina : plan de gestion 2015-2019 : le conseil municipal valide le plan de préservation et d'interprétation et du programme d'actions sur 5 ans établi par la Maison du Patrimoine. Pour ce plan de gestion 2015/2019, le conseil sollicitera l'aide du département chaque année pour les actions inscrites afin être subventionné à hauteur de 88% de chaque action (restera 2500€/an à la charge de la commune). Délibération votée à l'unanimité.

Espace Naturel Sensible Tourbière Le conseil valide le devis de l'étude du plan de gestion établi par la Maison du Patrimoine, travaux estimés à 17 250 €, pour un financement du conseil général de l'Isère.

### Administration générale

Contrat groupe pour assurance du personnel communal Le Conseil municipal accepte de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents, et accepte par convention que le Centre de Gestion souscrive de tels contrats en son nom, ceci pour une durée du contrat de 4 ans, à effet au 1er janvier 2016. Délibération votée à l'unanimité.

Formation aux gestes de premiers secours à la population Le conseil a été séduit par un partenariat avec l'association française des premiers secours de l'Isère pour une formation Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC1) à destination des Hiérois dans le but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. Le coût de la formation est de 2 340 €. Délibération votée à l'unanimité. Les formations offertes à la population, d'une durée de 7h, sont prévues à la Salle Polyvalente de l'école les **samedis 4 avril, 23 mai, et 30 mai au choix**. Attention, les groupes sont limités à 12 personnes maximum par session et sur inscription obligatoire.

Motion de refus de la suppression des syndicats départementaux d'énergie, et du transfert de leurs compétences aux conseils généraux : Le conseil souhaite adresser une motion à l'Association des Maires de France indiquant son opposition à la suppression des syndicats départementaux d'énergie, et du transfert de leurs compétences aux conseils généraux. Considérant que le SEDI regroupe la quasi-totalité des communes du département, que l'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont très attachés, que le transfert de cette compétence aux départements risque de fragiliser la solidarité entre les territoires, le conseil demande que l'AMF se mobilise pour éviter cette évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général. Délibération votée à l'unanimité.

Enquête publique sur la restructuration d'un élevage porcin à Vernas P. CHOLLIER, Maire propose un courrier afin d'être entendu par le commissaire enquêteur. Voici les grandes lignes :

- Cette modification du type d'effluent entraîne l'établissement d'un nouveau plan d'épandage et que ce nouveau plan générera une pollution environnementale ; vu que la nature des sols proposée à l'épandage est reconnue comme « vulnérables aux pollutions », et vu la proximité de la nappe (5.30m),
- Les 5 communes concernées sont classées en zone vulnérable aux nitrates »,
- On peut craindre des nuisances liées au dégagement d'odeur à l'épandage,
- il y a une nécessité impérative de trouver un débouché à l'utilisation des boues, comme épandage, de la STEP implantée à Saint Romain, (STEP qui va passer de 9000 eq/hab à 15 000) ...
- La nature de la ressource en eaux souterraines est reconnue comme «vulnérable aux pollutions », voire « très vulnérable »,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIEPC en cours de réalisation fait apparaître une évolution démographique importante du secteur (+ de 2%/an).
- Le bilan besoins/ressource fait apparaître un déficit en eau à l'échéance de 6 ans, suite à la dénonciation de la convention de fourniture en eau par le SIVOM de Pont de Chéruy qui entraîne la nécessité impérieuse de trouver une nouvelle ressource à très court terme (avril 2016);
- Il y a la nécessité d'investir dans un secteur au plus proche des principaux lieux de consommation afin de limiter l'impact financier des travaux de desserte en eau potable.

**Dans le souci de préserver la qualité de vie et d'environnement qui est le nôtre et de ne pas compromettre l'avenir de nos communes, le conseil s'oppose avec force à l'épandage des lisiers sur les terres agricoles sur les zones concernées, notamment à Hières-sur-Amby.**

Si toutefois, malgré cet avis défavorable, une autorisation d'épandre était donnée, le conseil exige :

- Qu'un retrait de 100 m soit porté sur la zone du Pellan en bordure des parcelles cadastrées, parcelles sur lesquelles est prévu un lotissement. (voir relevé cadastral ci-joint)
- Que l'épandage soit réalisé avec une rampe enfouisseuse,
- Que les limites d'épandage soient portées à 100 m des habitations,
- Que l'utilisation du lisier ne vienne pas impacter la surface actuelle, réservée à l'épandage des boues produites par la STEP du Syndicat du Girondan,
- Que les dates d'autorisation d'épandage soient strictement respectées.
- Que l'autorisation note et prenne en compte l'obligation vitale de trouver une ressource en eau potable avec toutes les conséquences futures que cela entrainera sur la zone concernée par l'épandage (zones et surfaces d'épandage, étude hydrogéologique actualisée avec la prise en compte des données précises sur le sous-sol et la dynamique des eaux souterraines et l'absence de contre-indication de l'épandage avec le projet d'implantation d'un captage d'eau potable).

**Délibération votée à l'unanimité**

## **MATERIEL**

Cession d'une étuve : la commune dispose d'une étuve à la cantine scolaire, ayant subi une réparation n'ayant pas permis d'obtenir un bon fonctionnement, le service de cantine n'en ayant par ailleurs plus l'utilité . De plus, vu la vétusté du matériel et sa faible valeur marchande en l'état, le conseil approuve le principe de la cession à titre gratuit de l'appareil.

Délibération votée à l'unanimité.

Acquisition de panneaux de signalisation Suite aux différentes réunions de quartier et le bilan de notre parc existant, il apparaît nécessaire d'acquérir des panneaux de signalisation pour un montant de 1 800 € HT à l'entreprise GIROD.  
Délibération votée à l'unanimité.

## **Personnel**

Embauche de 2 stagiaires pour le service culturel : Comme chaque année, M. le maire est autorisé à signer une convention de stage présentée par l'université Lyon 1 et 2, pour l'accueil d'une première stagiaire du 2 mars au 31 août, et du 11 mai au 12 juin 2015 pour la seconde stagiaire. Celles-ci auront pour mission d'assurer des permanences au musée municipal en semaine et week-ends, des animations, et des prestations pour le SYMBORD.

Seule une des deux stagiaires bénéficiera d'une indemnité mensuelle de 508.20 €, la présence de la seconde étant inférieure à 2 mois ; les stagiaires seront remboursées de leurs frais de déplacements dans le cadre de leur travail.

Délibération votée à l'unanimité.

## **Scolaire**

Convention entre Vernas – Hières-sur-Amby pour la gestion et l'animation de la cantine scolaire, la garderie et les activités périscolaires : le conseil accepte la convention déterminant les rôles, droits et devoirs de chaque parties dans la gestion et l'animation de la cantine scolaire, la garderie et les activités périscolaires, les structures mises en place pour les élèves des deux communes.

Délibération votée à l'unanimité.

## **Tourisme**

Musée réimpression de plaquettes de communication : Le stock de dépliants concernant le sentier thématique étant presque épuisé, le conseil municipal accepte le devis de COM & GRAPH de 1 108 € HT pour 15 000 exemplaires. Cette opération est financée à 88 % par le Conseil Général de l'Isère.

Délibération votée à l'unanimité.

Délégation de service public pour la gestion du camping municipal Le conseil municipal, n'ayant reçu aucune candidature suite au lancement de notre seconde procédure de marché délégation de service public, le conseil accepte de mandater le Maire et la commission d'appel d'offres afin d'examiner des propositions pouvant arriver après la date d'échéance.

## **Travaux**

Avenant au marché de travaux de la Montée de la Cure : L'avenant a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs demandés par la municipalité et l'utilisation du brise roche (non prévue dans le marché). Il concerne le lot 1 (entreprise TP BORDEL) pour un montant de 14 384.60 €H T. Cet avenant représentant moins de 5%, la délibération est votée à l'unanimité.

## **Urbanisme**

AVAP - Lancement d'une procédure de consultation pour le choix d'un cabinet d'étude : Pour se conformer à la législation, la commune doit remplacer son règlement de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) par un règlement des Aires de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Pour cela, il convient de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'étude pour assurer cette mission.

Le coût estimatif de l'étude est de 30 000 € dont nous pourrions espérer une subvention de 40 à 55%.

Délibération votée à l'unanimité.

#### Information sur le dossier d'abandon de parcelles en bordure de lotissements simplifiés

Afin de finaliser la régularisation des bandes sur les voiries rue du Colombier, rue du Février et rue des Boissières par une levée d'hypothèque, le coût notarial estimatif serait de 7 800 €. Le conseil souhaite abandonner cette procédure et suivre les dossiers au cas par cas, lors des ventes éventuelles des propriétés. Délibération votée à l'unanimité moins une abstention (M. MOUILLARD).

### **Questions diverses**

Remboursement de frais médicaux : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de rembourser la note d'honoraires d'un montant de 33 € à Mme Ludivine MEUNIER pour une visite médicale pour le maintien de son permis E.

Statistiques de la gendarmerie nationale sur l'évolution de la délinquance à Hières-sur-Amby de 2014 par rapport à 2013 : on constate une diminution sensible des délits et une élucidation des délits en hausse (grâce notamment à des moyens scientifiques accrus).

Bilan des réceptions 2014 : Il est à noter que chaque dépense est suivie comme le poste des réceptions. Le suivi financier des dépenses de chaque manifestation a débuté avec le nouveau mandat (avril 2014). Nous avons pu estimer le montant approximatif des dépenses à prévoir sur 2015 : vu les quantités restantes, le budget en 2015 sera moins important qu'en 2014, de l'ordre de 400 € contre 917 € en 2014.

Salle des fêtes : Remplacement d'un chauffe-eau de 15l avec mélangeur inclus pour 624 € TTC auprès de l'entreprise ALLIANCE PLOMBERIE.

Délibération votée à l'unanimité.

Achat d'un véhicule : Afin de pouvoir remplacer le C15, le conseil valide le principe d'achat d'un véhicule à destination du service culturel. Lors du conseil municipal du 27 février 2015, les données chiffrées seront présentées afin de pouvoir statuer sur son mode de financement.